Dernière mise à jour : 19 juillet 2016

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Cible 4.5 : d'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement et assurer aux personnes vulnérables, notamment aux personnes handicapées, aux populations autochtones et aux enfants en situation vulnérable, l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Indicateur 4.5.1: Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

Concepts et définitions

Définition:

Les indices de parité nécessitent des données pour les groupes d'intérêt spécifiques. Ils représentent le rapport entre la valeur de l'indicateur pour un groupe et celle de l'autre. Généralement, le groupe le plus défavorisé est placé dans le numérateur. Une valeur de 1 exactement indique la parité entre les deux groupes.

Concepts:

Voir les métadonnées pour l'indicateur sous-jacent pertinent.

Rationnel:

Mesurer le niveau général de disparité entre deux sous-populations d'intérêt par rapport à un indicateur donné. Plus l'indice de parité est éloigné de 1, plus la disparité entre les deux groupes d'intérêt est importante.

Commentaires et limitations :

L'indicateur n'est pas symétrique par rapport à 1 mais une simple transformation peut le rendre tel (en inversant les ratios qui dépassent 1 et en les soustrayant de 2). Cela facilitera l'interprétation.

Méthodologie

Dernière mise à jour : 19 juillet 2016

Computation method:

La valeur de l'indicateur du groupe probablement le plus défavorisé est divisée par la valeur de l'indicateur de l'autre sous-population concernée.

DPI = [Indi]d

[Indi]a

où:

DPI = l'indice de parité des dimensions (genre, richesse, lieu, etc.)

Indi = l'indicateur i de l'éducation 2030 pour lequel une mesure d'équité est nécessaire.

d = le groupe probablement défavorisé (par exemple, les femmes, les plus pauvres, etc.)

a = le groupe probablement avantagé (par exemple, les hommes, les plus riches, etc.)

Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national:

Même chose que l'indicateur sous-jacent.

• Au niveau régional et mondial :

Le même que l'indicateur sous-jacent.

Agrégats régionaux:

Même chose que l'indicateur sous-jacent.

Sources des divergences :

Le même que l'indicateur sous-jacent.

Sources de données

Description:

Les sources sont les mêmes que pour les indicateurs sous-jacents à cet objectif.

Collection process:

Même chose que l'indicateur sous-jacent.

Disponibilité des données

Dernière mise à jour : 19 juillet 2016

Dépend de l'indicateur sous-jacent.

Désagrégation:

Aucune, car les indices de parité comparent directement deux sous-populations d'intérêt.

Calendrier

Collecte de données:

Dépend de l'indicateur sous-jacent.

Publication des données:

Dépend de l'indicateur sous-jacent.

Fournisseurs de données

Identique à l'indicateur sous-jacent.

Compilateurs de données

Institut de statistique de l'UNESCO

Références

URL:

http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx

Références:

Voir les références pour chaque indicateur sous-jacent.

Indicateurs connexes

Tous les objectifs d'équité et les objectifs associés aux indicateurs sous-jacents.

Page: 3 of 3